



## Cahier des charges

### Ouvrier-ère d'exploitation section « campagne, cours d'eau et forêts »

#### 1. Données personnelles du titulaire

Nom :	Prénom :
-------	----------

#### 2. Données sur la fonction

<b>Titre :</b> Ouvrier-ère d'exploitation section « campagne, cours d'eau et forêts »	<b>Supérieur direct :</b> - Chef de la section exploitation « campagne, cours d'eau et forêts »
<b>Remplaçant :</b> ---	
<b>Taux occupation :</b> 80 – 100 %	<b>Subordonnés directs :</b> ---

#### 3. Profil requis

<b>Formation de base :</b>	- Bonnes connaissances et expérience de 2 à 3 ans dans un métier manuel
<b>Formation complémentaire :</b>	- Être en possession du permis de conduire pour voiture catégorie B - Apte à suivre d'éventuelles formations continues
<b>Formation complémentaire souhaitée :</b>	---

#### 4. Compétences

##### Savoir-faire

- Bonnes connaissances de la géographie de la Commune ;
- Capacité d'analyse et de synthèse ;
- Sens de l'organisation et des priorités ;
- Esprit de décision ;
- Précis, soigneux-se et ordré-e ;
- Aisance dans les travaux manuels en lien avec la campagne ;
- Sens des responsabilités ;

##### Méthodologiques

- Maîtrise des exigences normatives ;
- Maîtrise des règlements et directives liés à ses activités.



## Savoir-être

- Aptitude au travail en extérieur ;
- Posséder d'excellentes qualités physiques ;
- Sens du service public ;
- Capacité à travailler de manière autonome et en équipe, dans le respect des délais fixés ;
- Gestion du stress ;
- Bonne communication et sens de la diplomatie ;
- Maîtrise de soi ;
- Esprit d'initiative et bon contact social ;
- Disposer de leadership.

## 5. Dispositions générales

- Le/a titulaire est soumise aux respects des bases légales en vigueur ;
- Le présent cahier des charges entre en vigueur dès son approbation par l'autorité de nomination et la signature par l'intéressé-e ;
- Des modifications peuvent être apportées au présent cahier des charges en fonction de l'évolution des circonstances, l'intéressé-e entendue.

## 6. Rôles principaux

Exécuter les travaux de sa profession de manière indépendante
Exécuter les travaux d'entretien : <ul style="list-style-type: none"><li>- des chemins pédestres et routes forestières</li><li>- des chemins vicinaux et routes de campagne</li><li>- du lit majeur des rivières (Dranse et Trient) et du Rhône</li><li>- des canaux, des meunières et des torrents maréaux</li><li>- de l'entretien général du cimetière</li></ul>

## 7. Tâches et responsabilités

- Exécuter de manière indépendante les travaux de sa profession
- Exécuter les travaux d'entretien
- Organiser les travaux en fonction des impératifs de saison
- Assumer la responsabilité du véhicule qui lui est confié
- Etablir son rapport personnel de travail
- Exécuter les autres tâches qui lui sont confiées

## 8. Comportement

- S'adapter à des horaires irréguliers et faire preuve de flexibilité, selon les besoins du secteur lors de services spécifiques ou lors d'organisation d'événements particuliers ;
- Assumer les services de piquets du week-end et de nuit pour le service hivernal et des meunières,
- S'engager à respecter les normes de sécurité en vigueur ;
- S'identifier à son employeur, son cahier des charges et la culture d'entreprise ;
- Dans toute situation, faire preuve de respect *de lui/d'elle-même*, des personnes ( collègues, hiérarchie, partenaires, fournisseurs), du matériel, des règlements, des directives et des chartes en vigueur ;
- En fonction des situations, faire preuve de discrétion dans la diffusion des informations.



### 9. Rémunération

La rémunération mensuelle est fixée entre A16 (Fr. 4'037.-- x 13 mois) et A37 (Fr. 4'957.- x 13 mois) selon l'âge et l'expérience du candidat.

### 10. Date et signatures

Titre	Date	Signature
Présidente de Commune		
Secrétaire Municipal		
Responsable RH		
Titulaire du poste		

*Auteur du cahier des charges : Helena NOGUEIRA – 17.01.2023 – Version : 1 – Mise à jour : ---*